

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Date de convocation :

19 septembre 2023

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent(e)s et excusé(s) : Monsieur DUROST Raphaël, Monsieur GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle.

Nombre de
Conseillers : 11
Présents : 8
Pouvoir : 0
Votants : 8

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Afin de pouvoir régler les dépenses imputables au chapitre 65 il convient d'établir au budget principal de la Commune, sur proposition de Monsieur le Maire, la décision modificative suivante :

N° 1533/2023

Objet :

« *Décision Modificative
sur budget principal* »

N°2

FONCTIONNEMENT			
Chapitre 011		Chapitre 65	
615221	- 10 000.00€	65311	7 000.00€
		65314	2 000.00€
		65748	1 000.00€
TOTAL	-10 000.00€		+10 000.00€

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

VALIDE les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 05 octobre 2023.

Le Maire,

J. ROUSSINET

